

Modification des échelonnements des prix de veaux KV à partir du 1^{er} août 2020

Début mars 2020, la Commission Marchés et pratiques commerciales a mandaté un groupe de travail de revoir les échelonnements des prix et les pratiques commerciales pour les veaux KV et, le cas échéant, d'élaborer une proposition de modification. Des représentants des producteurs, du commerce et des utilisateurs ont collaboré au groupe de travail.

Lors de sa séance du 30 juin 2020, la Commission Marchés et pratiques commerciales a approuvé la demande de modification du groupe de travail.

À partir du 1^{er} août 2020, les échelonnements des prix suivants seront valables sur le tableau des prix hebdomadaires de Proviande pour la charnure et le tissu gras (CHF / kg PM):

charnure	actuelle-ment	nouveau dès 01.08.2020
C	+1.50	+1.20
H	+1.00	+0.80
T+	+0.50	+0.50
T		
T-	-0.60	-0.40
A	-1.50	-1.20
1X	-3.00	-3.00
2X	-4.00	-4.00
3X	-5.00	-5.00

tissus gras	actuelle-ment	nouveau dès 01.08.2020
1	-1.50	-1.50
2	-0.60	-0.40
3		
4	-0.40	-0.20
5	-1.00	-1.00

Les autres pratiques commerciales (déductions de poids, couleur de la viande de veau, déductions pour l'âge) restent inchangées.

27.07.2020 / Département Classification & Marchés